SERVICES AUX CLUBS
CENTRE DE RESSOURCES
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

Source : https://www.helloasso.com/blog/le-role-des-differents-membres-du-bureau-president-secretaire-tresorier/

LE BUREAU DIRECTEUR

C'est l'instance de direction de l'association, elle détient un pouvoir décisionnel de l'association, composée de membres appelés membres du bureau ou membres de droit et ils font aussi partie du Conseil d'Administration.

Sa composition :

Au minimum 2 personnes qualifiées pour un ou deux mandats :

- un président, dirigeant et représentant de l'association,
- un secrétaire, chargé du fonctionnement administratif,
- un trésorier, chargé de la gestion financière,

Ces membres de droit sont éventuellement accompagnés par des adjoints (vice-président, vice...). Les statuts définissent l'étendue des pouvoirs, la durée des mandats et le mode de désignation de chacun.